

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOREXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 15
- présents 15
- votants 15
- absents
- exclus

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 22 septembre 2026 à 20 heures 00

Date de convocation :
17 septembre 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

DECISION
MODIFICATIVE N°2
ECO-HAMEAU LE
JARDIN DE LA PORTE

M. LECUYER Arnaud

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjointes ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme, BERTHELOT Christian

Secrétaire de séance :

M. TOUTAIN Jérôme

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de pouvoir inscrire le prêt relais contracté auprès du Crédit Agricole pour l'éco-hameau le Jardin de la Porte, il convient de prévoir les écritures budgétaires ci-après :

- compte 1641 ID : + 139 435 €

- compte 1641 IR : + 139 435 €

Accord unanime de l'assemblée délibérante.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYERle secrétaire de séance
Jérôme TOUTAIN

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

ID : 022-212203236-20261013-2026_089-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 12 octobre 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 12 octobre 2026

Le Maire

